

Contribution à l'enquête publique du projet éolien « Les Quatre Chemins » sur les communes de Balledent et Châteauponsac

À l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête

NOM, Prénom : VERSET Christian

Adresse : 25, de Roche

Code postal : 84600 Ville : Rogée

Je m'oppose à ce projet et demande aux autorités compétentes de refuser l'autorisation de son implantation en raison de :

- La saturation du territoire par une multitude de projets éoliens dont celui-ci fait partie qui transforment l'équilibre d'une campagne préservée avec un mitage industriel portant atteinte à son attractivité (tourisme et nouveaux habitants).
- La trop grande proximité des habitations induisant des nuisances sonores et visuelles portant atteinte au cadre de vie de la population.
- L'atteinte au paysage bocager accueillant une biodiversité préservée (chèvres-souris, oiseaux, destruction des milieux naturels) qui caractérise ce territoire.
- L'atteinte aux monuments historiques et aux sites remarquables de ce pays.
- La perturbation d'un important couloir migratoire
- La perte de valeur des biens immobiliers

Commentaire manuscrit obligatoire pour que votre contribution soit valable

*Je suis contre l'implantation de pres éoliens
et souhaite obtenir des réponses aux
questions posées dans mon courrier
ci-joint.
Merci d'avance.*

Fait à de Roche, le 13/11/2021

Sixième

Marie-Claire et Christian VERNET
25 La Roche
87640 RAZES

Objet : Enquête publique des « QuatreChemins »

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Propriétaires d'un gîte rural classé 3 épis, de 12 personnes, je viens vous faire part de ma **fervente opposition au projet d'implantation de 4 éoliennes sur les communes de Balledent et Châteauponsac.**

Ce gîte de grande capacité représente un complément très important de nos revenus et nous permet d'entretenir notre patrimoine situé dans un joli village en zone protégée où nous n'avons même pas le droit de mettre des panneaux solaires sur nos toits.
Ne trouvez-vous pas cela contradictoire ?

Le parc éolien des 5 éoliennes de Roussac a déjà un impact visuel sur notre village, qu'en sera-t-il de celles à venir sur les communes avoisinantes ?

Du fait de la proximité d'éoliennes, le label « Gîtes de France » ne sera plus délivré dans certaines régions, celles-ci détruisant le paysage et apportant des nuisances (visuelles, sonores, infrasons, etc.).

L'homologation de notre gîte ne sera-t-elle pas remise en cause du fait de la proximité d'éoliennes ?

Les gîtes du Haut-Limousin sont-ils appelés à disparaître ?

Que va-t-il advenir de l'activité « gîte rural » dans les années à venir ?

Ne participons-nous pas à l'activité économique de la Région et à la préservation du patrimoine rural ?

L'implantation massive d'éoliennes ne crée pas d'emplois, alors que par notre activité nous contribuons à donner du travail aux artisans (rénovation et entretien) et aux commerçants locaux.

La commune bénéficie également de la taxe de séjour versée par chaque occupant du gîte.

Le Limousin attractif par le tourisme vert va-t-il continuer à se désertifier, - accentuant les déserts ruraux déjà mis à mal ?

Est-ce que le tourisme industriel lié aux éoliennes, sera aussi attractif que le tourisme vert ?

Quel avenir pour tous les chemins de randonnée, si prisés des vacanciers pour leurs paysages, leur point de vue, s'ils ont pour principal horizon, des éoliennes ?

Si une concomitance est reconnue entre l'implantation des éoliennes et une perte d'activité pour notre gîte, le promoteur s'engage-t-il à verser un dédommagement pour perte d'activité ?

De même, pour la valeur de notre bien immobilier, qui sera déprécié, pourrions-nous avoir un dédommagement pour perte financière en cas de vente ?

Cordialement.